

Annexes

•Historique détaillé

Historique détaillé par Éric CRON – juillet 2015

Les origines de Malagar

Une terre détenue par la bourgeoisie de Saint-Macaire

Malagar appartient au cours du XVII^e siècle à plusieurs bourgeois de Saint-Macaire. En 1607, date de la première mention connue de cette terre dans les archives, le marchand Geoffroy Aubrin s'acquitta ainsi de ses droits en faveur de Pierre de Chaussade, seigneur de la maison noble de Lanau à Saint-Macaire, qui pouvait s'enorgueillir à cette date de percevoir les droits de passage sur la Garonne. Quelques années plus tard, le 8 mai 1628, c'est au tour de Jean Duhard, gendre de Geoffroy Aubrin, de régler ses droits au seigneur de Lanau, Pierre Duperrier. Le domaine était alors composé d'une maison et de ses dépendances, le tout environné de terres évaluées à 10 journaux, soit environ 3 hectares. Le 16 juin 1632, Jean Duhard vendit à François de Leymonerie, également bourgeois et marchand de Saint-Macaire, l'ensemble de Malagar, « consistant en une maison, sol, grange, pigonnier, puis, terres labourables, bois, prés et pasturages, tout à ung tenant » (AD Gironde, 3E15 726, folio 203. Vente de Malagar, 3 juin 1632). L'état des lieux dressé le jour suivant, lors de la prise de possession, donne l'image d'un bien peu entretenu : « plusieurs pièces de la charpente de lad. grange sont rompues, comme est aussy le pigeonier qui est aud. lieu rompeu, le bois pourry et une partie d'icelluy tombé par terre, le four quy est aud. lieu aussy rompeu, ensemble le dessus du puis. La mineure partie des terres et vignes incultes et non travaillées ny béchées ». François de Leymonerie et par la suite Jean de Meslon, qui reçut Malagar par son mariage avec la fille de ce dernier, s'attachèrent tour à tour à rénover le domaine et à en augmenter la surface par une série d'acquisitions. Lorsqu'en 1680 François de Meslon – qui avait hérité des biens de son frère Jean – vendit Malagar pour 5 600 livres à Arnaud Duthoya, bourgeois et marchand de Landerneau en Bretagne, l'ensemble était constitué d'une maison avec chai, pressoir, trois cuves, terres, vignes, bois, prairies, le tout d'une superficie de 52 journaux, soit environ 17 hectares (AD Gironde, 3E15 782. Référence citée dans : Lalanne-Trigeaud, Françoise, 1997, p. 26).

Malagar et l'ordre des Célestins de Notre-Dame de Verdelaïs

En août 1627, le sanctuaire marial de Notre-Dame de Verdelaïs, au nord de Saint-Maixant, fut confié aux pères Célestins par le cardinal et archevêque de Bordeaux, François d'Escoubleau de Sourdis. La prise de possession des bâtiments eut lieu en septembre de la même année et le contrat de fondation fut homologué par le parlement de Bordeaux le 6 avril 1628 et confirmé par le conseil privé du roi le 14 septembre 1630. Les religieux s'appliquèrent dès lors à rénover les bâtiments du sanctuaire et à acquérir de nouvelles terres autour de Verdelaïs pour développer les revenus de la communauté. En 1676, Marie Duperrier, veuve du seigneur de Lanau, leur céda notamment les droits seigneuriaux attachés « au bourdieu d'Aspec, autrement à Mallegarre », annonçant l'acquisition qui allait suivre (AD Gironde, 3E15 771. Cession de droits seigneuriaux, 2 septembre 1676).

Le 2 avril 1695, en échange d'un droit de sépulture à perpétuité dans la chapelle Notre-Dame de Verdelaïs, Arnaud Duthoya donna Malagar aux pères Célestins. L'acte de fondation comporte une description des biens qui consistaient en « une maison quarrée avec sa cour et un puits au milieu avec ses appartemens propres à loger et pour la culture des fruits avec les terres joignantes, qu'il a acquis, de ses propres deniers provenant du commerce qu'il a exercé plusieurs années, de feu sieur François de Melon, écuyer, en l'année mil six cens huitante et ensuite d'autres particuliers, de la contenance de soixante journeaux ou environ, les deux tiers en nature de vigne, le restant en terre à grain, jardin et bois taillis » (AD Gironde, G 615. Célestins de Verdelaïs, 1623-1783). En échange de Malagar, outre la sépulture et les messes que les religieux devaient célébrer à la mémoire du donateur, les pères Célestins étaient chargés de céder chaque année une barrique de vin aux Capucins de Langon et aux Cordeliers de Saint-Macaire, ainsi que des pièces d'étoffe et de toile qui devaient être distribuées aux pauvres pour la confection de chemises. L'acte précise également que le frère d'Arnaud, Jean Duthoya de la Garonnelle, devait conserver l'usufruit d'une partie de la maison, avec sa femme et ses deux enfants : « Au cas que ledit fondateur décède avant son frère, qu'il reste dans la même maison le reste de ses jours où il prendra pour son logement l'entrée de la maison avec la sale à la droite de l'entrée, la boulangerie, la cave, le grenier sur la sale, l'écurie, la chambre à foin et une des chambres à loger les valets qui comprend toute l'aile gauche de la cour, sauf une chambre, jusqu'au logement du cochon et poules, de quoy il pourra disposer avec le jardin et bois taillis joignant le même jardin et quatre journaux et demy de vigne ou environ au devant le portail de la cour ». Le 23 juin 1695, Arnaud Duthoya précisa que devaient faire partie de la présente fondation « les vaisseaux vinaires qui sont dans le cuvier de la dite maison de Malgarre qui consistent en quatre cuves, deux grandes et deux moyennes, et un pressoir ».

Les 60 journaux mentionnés dans l'acte de 1695, soit une vingtaine d'hectares, pourraient indiquer que le domaine de Malagar, tel que Jean Mauriac l'acquiesça en 1843, était déjà constitué pour l'essentiel. Les bâtiments connurent en revanche d'importantes transformations ordonnées par les Célestins. L'implantation des édifices représentée sur le plan cadastral de 1811, qui est celle d'aujourd'hui à quelques ajouts près, est bien l'œuvre des religieux. La comparaison de la description de 1695 avec les états des lieux dressés à la fin du XVIII^e siècle traduit parfaitement ces évolutions. L'aile gauche de la cour, qui abritait en 1695 l'écurie et plusieurs chambres de domestiques, fut remplacée au XVIII^e siècle par un chai destiné au vin blanc comme le précise un inventaire

de 1779 : « Sommes ensuite passé dans un chay à gauche dud. cuvier où nous avons trouvé vingt deux tonneaux de vingt blanc logé en barrique neuves, de plus trois grosses pièces pareilles à celles cy dessus désignées et des barriques de vin rosé. De là serions passé dans un autre chay qui est à la droite en entrant dans la cour de la maison où nous avons trouvé soixante treize tonneaux de vin rouge aussi logé en barrique neuve ». L'idée de bâtir deux chais en retour sur la cour, l'un pour le vin rouge, l'autre pour le vin blanc, est donc attribuable aux religieux. Doté de 7 cuves et de trois pressoirs, le cuvier paraît avoir été agrandi par rapport à la description de 1695. Enfin, les deux piliers du portail de la cour, datables du XVIII^e siècle, tout comme le puits, constituent une preuve supplémentaire des investissements réalisés par les pères Célestins.

Après plusieurs tentatives de réforme et l'adoption de nouvelles constitutions, le déclin de l'ordre s'accéléra dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Après plusieurs expertises et inventaires dressés dans les années 1770, les pères Célestins quittèrent le monastère le 1^{er} janvier 1779. Leurs biens furent administrés par une régie placée sous la responsabilité de l'archevêque de Bordeaux. L'ensemble, dont Malagar, fut finalement vendu aux enchères comme bien national, le 27 janvier 1792, à Jean-François Moulinié, courtier en vin, résidant paroisse Saint-Michel à Bordeaux. Les propriétaires de Malagar se succédèrent ensuite à intervalle régulier : Raymond Vignes en 1796, Jacques Ribet en 1802, dont le nom figure sur le plan cadastral de 1811, Jean Prom en 1813 et Joseph Moulis en 1817. De 1817 à 1843, Malagar resta dans la même famille, avant que les quatre enfants de la fille de Joseph Moulis, Jeanne Fleury, le missent en vente.

La naissance d'une demeure de plaisance : Malagar au XIX^e siècle

Jean Mauriac (1797-1869) : une terrasse et des charmilles

L'arrière-grand-père de François Mauriac, Jean Mauriac, qui résidait à Saint-Pierre d'Aurillac, acquit Malagar le 18 septembre 1843 pour la somme de 28 000 francs. D'après le cadastre de 1811, l'essentiel des bâtiments constituant le domaine – à savoir la maison, le cuvier situé dans son prolongement, les deux chais en retour sur la cour et l'aile des communs – était alors en place, ce qui ne signifie pas qu'ils ne furent pas ensuite transformés. En parfait gestionnaire, Jean Mauriac tint à partir de 1843 un livre de comptes, appelé communément Livre de raison, qui fut renseigné jusqu'en 1892, puis repris par François Mauriac de 1936 à 1968 sous la forme d'un journal intime. Un extrait des matrices cadastrales, copié à l'intérieur de la couverture, donne un aperçu de la nature des terres à cette date : les vignes pleines constituaient la plus grande partie du domaine, loin devant les « joualles » – alternance de céréales, de vigne et parfois d'arbres fruitiers caractéristique des cultures du sud-ouest – les prés ou oseraies et les terres labourables. La contiguïté des bâtiments de production et de la maison obéissait aux exigences de rentabilité et de commodité des exploitations agricoles. Même si le domaine était lié à une polyculture vivrière, la fabrication du vin était déjà la principale activité de Malagar, comme l'indiquent les bâtiments dédiés spécifiquement à la vinification. Cette spécialisation sera renforcée par la famille Mauriac.

Dès 1843, Jean Mauriac entreprit des réparations à Malagar pour un total de 835,20 francs, dont le détail est donné dans le Livre de raison. Il est fait mention de chevrons, de 1700 clous de charpente, de 1200 tuiles creuses, d'un pavillon dont les ouvertures sont dotées de quatre espagnolettes et de quatre paires de contrevents, et enfin du trottoir du parc. Un charpentier du nom de Cournaud fut payé pour 122 journées de travail, tandis qu'un maçon dénommé La Liberté œuvra 50 jours. Tout porte à croire donc que Jean Mauriac fit réhabiliter à cette date la grande aile des communs en conservant l'essentiel des maçonneries. Il serait à l'origine de la création des deux grands auvents et peut-être de l'allée pavée entre cette aile et le chai du rouge. Le pavillon mentionné dans le Livre de raison correspondrait quant à lui au petit bâtiment en retour (actuelle billetterie), qui ne figure pas sur le cadastre de 1811 mais bien sur celui de 1847. Si les sommes investies dans le domaine durant cette première année rendirent le bilan déficitaire, elles permirent néanmoins de valoriser la propriété, comme le précise l'analyse des comptes de l'année 1843 : « Comme on le voit par les comptes qui précèdent, mon revenu a été totalement dépensé en réparations aux maisons, transports de terres et achats de fumier et jonq. D'un autre côté, la valeur de ma propriété a augmenté de plus que du montant de ces réparations » (BM Bordeaux, Ms 2168. Livre de raison, observations de l'année 1843).

Jean Mauriac remit également à niveau les terres agricoles de son domaine et modernisa les outils de production. En 1844, il fit « défoncer 1476 toises carrées de terrains contenus dans onze joualles au midi et au-devant du jardin », afin de planter exclusivement des vignes. En 1855, l'eau fut amenée à l'étable et l'année suivante un nouvel hangar fut construit dans le jardin. En 1867, des dépenses importantes furent engagées pour restaurer un chai et l'équiper d'un fouloir et d'un pressoir. Jean Mauriac se distingua donc par la volonté de développer la production de vin après la vente à Bordeaux, en avril 1844, de sa première vendange (plus de 10 tonneaux). Le domaine ne fut toutefois pas immédiatement rentable, eu égard aux nombreux travaux réalisés, mais le devint rapidement, en particulier de 1860 jusqu'à l'apparition des crises phylloxériques des années 1880. La production de vin fut ainsi quadruplée, passant de moins de 100 hl les premières années à environ 400 hl. L'élevage de bétail rapportait également de substantielles sources de revenu, comme cela est rapporté dans le Livre de raison. Outre Gingeaut à Mouchac, acquis en 1846, Jean Mauriac exploitait des terres en bordure de Garonne, d'où était extrait le fourrage des bêtes.

Si Jean Mauriac mit tout en œuvre pour rentabiliser le domaine, dont les revenus devaient compléter ses activités de négoce à Langon, il conçut également un programme ambitieux, dont l'objectif fut de repenser intégralement les abords de la maison. En 1844, 500 acacias furent plantés pour maintenir notamment le talus du fossé de la route de Verdélais longeant la grande prairie située au nord. L'année suivante, 300 plants de buisson furent achetés pour le jardin. Mais l'aménagement le plus important de Jean Mauriac, qui allait être porté à la postérité par François, resta la création de la terrasse et des charmilles, en 1847 et 1848. Sur le plan cadastral de 1811, le chemin montant du bourg traversait des « joualles », avant d'arriver directement sur les

deux piliers de l'entrée de la cour. Or, sur le plan cadastral de 1847, le même chemin est interrompu plus au sud par une parcelle trapézoïdale correspondant à l'actuelle terrasse. Le Livre de raison permet de suivre précisément la nature des travaux réalisés. En 1846, dix « joualles », évaluées à 684 toises carrées, furent ainsi « défoncées » sur une profondeur de 18 pouces. En février 1847, 1200 plants de charme furent livrés et plusieurs journées de travail furent consacrées au transport des terres nécessaires au terrassement et à la plantation des arbres. Jean Mauriac paracheva les travaux en créant, à l'est, un verger qu'il délimita au sud par un alignement de tilleuls. Enfin, en avril 1848, 100 charmes supplémentaires furent plantés, probablement pour remplacer des sujets qui n'avaient pas tenu le premier hiver.

Les travaux réalisés par Jean Mauriac démontrent sa volonté de transformer l'ancien « bourdieu » en un lieu de villégiature doté d'un parc d'agrément, comme l'illustrent les charmilles. Ils ne doivent pas être dissociés du remplacement, au pied de la terrasse et du verger, des « joualles » par des vignes, l'autre jardin de Malagar. Ainsi, Jean Mauriac se distingue-t-il comme le principal artisan de ce paysage tant aimé de François Mauriac et se place à ce titre dans une filiation pluriséculaire. Dans son traité *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, publié en 1600, et maintes fois réédité, Olivier de Serres, « le père de l'agronomie française », insiste autant sur l'organisation des bâtiments, qui permet d'accroître la rentabilité d'une exploitation, que sur le plaisir des yeux. Pour cette contemplation, l'emplacement de la vigne joue un rôle primordial et doit être situé au plus près de la demeure : « A la qualité de la terre convient joindre la situation, dont le coustau l'emporte, par dessus la plaine et la montaigne [...] A quoi sera ajoustée la considération de la maison, de laquelle la vigne veut estre fort près, par la bien séance du profit et du plaisir » (Olivier de Serres, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, 1600).

Jacques Mauriac (1824-1891) : en quête d'anoblissement architectural

Marchand de bois merrains marié à Mathilde Lapeyre, Jacques Mauriac (1824-1891) résidait à Langon, dans une demeure qu'il fit construire près de la gare, à côté de ses entrepôts qui bénéficiaient ainsi de la proximité des voies ferrées. Après les travaux exécutés par son père à Malagar, sur les communs et sur le parc, Jacques Mauriac intervint sur la demeure pour la parer d'éléments anoblissants. Le pavillon central fut rehaussé en 1875 et une tourelle quadrangulaire fut construite à l'angle nord-est, du côté de la cuisine. Entre juin 1880 et mars 1881, le maçon Daney et le charpentier Broustet bâtirent, pour la somme de 6000 francs, le « pavillon qui sert à loger le maître valet », encore en place à l'extrémité de l'aile des communs. François Mauriac mentionna ces différents travaux dans son *Journal* : « Pourquoi mon grand-père a-t-il fait construire ce ridicule chalet de l'homme d'affaires, tout en hauteur, que l'on voit de dix lieues à la ronde, qui domine et écrase ma propre maison, et qui faisait dire à un paysan, autrefois, que Malagar ressemblait à une « baque escornade » ? (à une vache n'ayant plus qu'une corne). [...] Mon grand-père a coiffé le pavillon central d'un lourd chapeau d'ardoises. Dieu merci, les deux ailes, les chais, le cuvier ont gardé leurs vieilles tuiles rondes. Édouard Bourdet m'a dit : « La première chose que je ferais serait d'enlever ces ardoises ». Je ne causerai pas ce chagrin aux mânes de mon grand-père qui s'est donné tant de peine pour déguiser sa maison en château (et jusqu'à le flanquer d'une tourelle supplémentaire). Enlever les ardoises ? Je n'ai pas envie que mes paysans me prennent pour un fou » (MAURIAC François, *Journal, mémoires politiques*, Paris, Robert Laffont, 2008, p. 105).

Jean-Paul Mauriac (1850-1887) : un amoureux de la nature

Quant au père de François, Jean-Paul Mauriac, bien que très attaché à Malagar et au territoire des landes, il n'eut pas le temps de laisser son empreinte sur les propriétés familiales puisqu'il mourut brutalement d'un abcès au cerveau. Amoureux de la nature, il vécut au rythme des saisons. Les promenades, les visites aux proches, la chasse à la palombe, les villégiatures alternaient avec les visites dans les différentes propriétés, dont le père de Jean-Paul, Jacques Mauriac, avait toujours la charge. Pour Jean-Paul Mauriac, ces sorties furent l'occasion de parcourir à cheval le pays de la lande ou des vignes qu'il aimait tant. A ses yeux, Malagar ne fut pas seulement un domaine viticole, mais un véritable lieu de vie. Mais l'imprégnation de ces paysages et la proximité avec la nature entraînèrent également une série d'interrogations sur la situation de l'homme dans le monde, comme en témoignent ces lignes datées du 21 août 1874 : « On va faire beaucoup de vin cette année, et très bon probablement. La récolte de blé a été abondante et l'on a toutes sortes de fruits à profusion. [...] Et cependant, on se bat, on se fusille, on s'égorge, on brûle on démolit en Espagne. Les hommes sont-ils donc des animaux et supérieurs aux autres ? Il leur serait facile de cultiver paisiblement la terre, de récolter les fruits et de s'en nourrir. Et d'envoyer ce qu'ils ont de trop chez les nations voisines pour recevoir d'elles, en échange, ce qui leur manque. Et de travailler, et d'étudier, et de vivre aussi heureux que possible » (Mauriac, Claude, *Le Temps immobile*, tome I, Paris, Grasset, 1974, p. 44). Cet humanisme sensible du père annonce celui du fils. Enfin, le parcours de Jean-Paul Mauriac illustre l'ascension sociale d'une famille qui passe d'un statut de propriétaire terrien à celui d'une bourgeoisie aisée et cultivée.

En 1887, à la mort de son fils Jean-Paul, Jacques Mauriac dressa un état des lieux inquiétant de Malagar : « Le déficit continue, il serait sage de donner la propriété à quelqu'un qui voudrait se la cultiver, au lieu la laisser en friche. Je vais essayer de réduire mes frais d'abord, puis de renouveler peu à peu mes vignes phylloxérées, et si je n'arrive pas à couvrir mes frais, je l'abandonnerai à un métayer qui me donnera ce qu'il voudra » (BM Bordeaux, Ms 2168. Livre de raison, observations de l'année 1887). Sa dernière volonté consista à faire porter de la terre de Malagar sur sa tombe, marquant par là même son attachement au domaine désormais familial. Devenue veuve en 1887, Claire Mauriac, née Coiffard (1853-1929), prit la tête des affaires avec son beau-frère Louis Mauriac, désormais tuteur de ses enfants. A partir de cette époque, Malagar fut quelque peu délaissé au profit de Saint-Symphorien où Claire Mauriac fit bâtir une villa.

•Malagar et François Mauriac (1885 - 1970)

La famille redécouvrit Malagar lors de l'été caniculaire de 1903, comme le rappelle Claude Mauriac, fils aîné de François : « On n'allait jamais à Malagar, la maison étant, disait-on, sur le point de s'écrouler (l'on envisageait même sérieusement d'en faire des chais). Un été qu'il faisait très chaud à Langon, mon père se souvint que l'on décida d'aller s'installer provisoirement à Malagar – qui fut alors adoptée chaque été, mais auquel seul François s'attacha (certains de ses frères n'y ont jamais passé ne fût-ce qu'une nuit) » (Mauriac, Claude, *Le Temps immobile, La Terrasse de Malagar*, tome 4, Paris, Grasset, 1977, p. 530). François Mauriac fut très tôt attaché au domaine, au point de dissuader sa mère de le vendre en 1913 : « Les deux cent mille francs que l'on t'offre de Malagare ne m'éblouissent pas. Je doute que ce soit sérieux – mais même si ce l'était, songe que, reconstitué par toi, Malagare te rapportera plus de 8 mille francs. C'était le grand amour de nos grands-parents. Je suis le seul de mes frères à l'aimer. J'y ai vécu des heures d'une joie qui m'est personnelle, je le sais. Mais en vendant Malagare, il me semble que toute la famille serait appauvrie. Voilà mon opinion » (Touzot, Jean, (sous la dir.), *François Mauriac*, Paris, Édition de L'Herne, 1985, p. 101. Lettre de François Mauriac à sa mère, fin 1913).

La prise de possession de Malagar par François Mauriac intervint officiellement en 1928, après le partage des propriétés dont sa mère avait l'usufruit. La concrétisation de ce désir si cher, celui de posséder la demeure familiale dont il avait toujours rêvée, lui procura un immense bonheur. Le 22 novembre 1927, il écrivit à Francis Jammes : « Ma mère m'a donné cette propriété de Malagar, qui est située sur le coteau de Verdélais où vous avez découvert un jour de votre adolescence une fleur que vous n'avez jamais revue... Il faudra, aux grandes vacances prochaines, que vous me fassiez l'honneur de vous reposer sous mon humble toit » (Mauriac, Jean, *Malagar : entretien avec Éric des Garets*, Toulouse, Éditions Sables, 1998, p. 11).

Les projets de François Mauriac pour Malagar

Avant même d'en devenir le propriétaire, François Mauriac conçut, dès le mois de juin 1918, un Plan pour une organisation nouvelle de Malagar. Outre des travaux de consolidation, il envisageait d'améliorer le confort de la demeure en modernisant les accès à l'eau, à la lumière et à la chaleur, probablement en s'inspirant de la villa de Saint-Symphorien qui possédait les équipements les plus modernes pour l'époque. La distribution des pièces du rez-de-chaussée y est repensée afin d'augmenter les espaces de réception. François Mauriac se proposait, en effet, de créer « une cuisine dans le petit chai attenant à l'office-souillarde » et de percer une porte et une fenêtre du côté de l'aile des communs à l'est. De ce fait, l'ancienne cuisine devait être transformée en salle à manger, avec un parquet et une véranda en lieu et place de l'espace extérieur couvert par la marquise, l'ancienne salle à manger en salon, avec suppression éventuelle des placards, et le grand salon en bibliothèque. Ces travaux ne furent toutefois jamais engagés et la distribution de la maison correspond aujourd'hui, pour l'essentiel, à celle du XIXe siècle.

François Mauriac prévoyait également des interventions sur le jardin, s'inscrivant dans la continuité des aménagements réalisés par son arrière-grand-père. Il proposait notamment de planter une longue plate-bande de fleurs le long des tilleuls bordant le verger et d'aménager à l'extrémité orientale de ce dernier un tennis, comme à la villa de Saint-Symphorien. L'allée parallèle à l'alignement des tilleuls, donnant sur le pavillon de l'aile des communs, devait être également ornée d'une double plate-bande de fleurs. En outre, François Mauriac envisageait de planter un épais massif d'arbustes en face des communs, sur la ligne marquée par les platanes, et de faire dessiner par un paysagiste une allée dans le bosquet d'arbres situé à l'est de ces derniers. Afin de couper le vent, selon la méthode provençale, une haie de cyprès était pressentie à l'ouest, entre les rangs de chasselas et le nouveau potager, et une autre à l'extrémité ouest de la propriété, le long du chemin montant de Saint-Maixant à Calèse. Enfin, François Mauriac imaginait « décapiter » le pavillon de l'aile des communs, en remplaçant le toit en double bâtière par une toiture plate, ce qui advint en 1937, en même temps que la condamnation des fenêtres cintrées du dernier niveau.

Si la plupart de ces projets datant de 1918 ne furent pas mis en œuvre, François Mauriac s'attacha malgré tout à compléter les plantations du parc en créant des axes de composition, qui structurèrent le paysage tout en lui conférant un aspect plus poétique. En février 1937, il fit planter, sur la ligne de crête dominant d'un côté la vallée et longeant de l'autre les vignes, 130 cyprès qui font encore aujourd'hui la fortune de Malagar. Il y a ajouta deux rangées de peupliers de chaque côté de l'allée longeant la grande prairie au nord, mais l'une d'entre elles fut arrachée peu de temps après, ne correspondant pas à l'espèce commandée. En souvenir des Landes, il fit également planter un petit bois de pins au nord, pensé comme une touche picturale dans le paysage, évoquant les landes girondines de son enfance. Mais l'intervention la plus symbolique de François Mauriac reste l'aménagement de la petite terrasse qu'il dota d'un garde-corps en ferronnerie du XVIIIe siècle et d'un banc. Lieu de recueillement et de contemplation privilégié, François Mauriac aimait s'y rendre selon un rituel bien arrêté, comme le rappelle Jean Mauriac : « Mon père n'allait jamais à la terrasse en descendant l'une des deux allées rectilignes bordées par les hautes charmilles taillées au cordeau, mais par la troisième, celle sinueuse, sans charmilles, ombragée de buis antiques, de lauriers-tins, d'ifs, de noisetiers qui, sur la droite, longeait la vigne » (Mauriac, Jean, *Malagar : entretien avec Éric des Garets*, Toulouse, Éditions Sables, 1998, p. 36). À l'intérieur de la demeure, la principale intervention de François Mauriac consista à créer en 1938, en empiétant sur le volume du cuvier, un bureau au rez-de-chaussée, accessible par le salon, ainsi que deux chambres et trois salles de bain à l'étage.

Malagar après François Mauriac

De la donation à la patrimonialisation du site

En 1985, conscients de la nécessité de valoriser le site, les quatre enfants de François Mauriac : Claude, Claire, Luce et Jean, décidèrent de donner Malagar à la Région Aquitaine, à l'exception des vignes qu'ils conservèrent dans un premier temps. La même année, eut lieu l'inauguration, au Jardin Public de Bordeaux, du buste de François Mauriac sculpté par Zadkine. Parallèlement, Jacques Chaban-Delmas suscita la création d'une association réunissant les donateurs, les mauriaciens, les universitaires, les collectivités locales et les institutions culturelles, avec pour mission de conserver et d'animer la nouvelle Maison d'écrivain. L'association « Centre François Mauriac de Malagar » fut déclarée le 17 février 1986 par son premier président, Jacques Monfériet, alors président de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3. Et l'acte de donation fut signé le 14 avril 1986 à Bordeaux, devant notaire, par les deux fils Claude et Jean, – ce dernier muni des pouvoirs de Claire et Luce –, et Jacques Chaban-Delmas en sa qualité de président du Conseil régional d'Aquitaine. Afin de maintenir une filiation familiale, toujours précieuse pour une maison d'écrivain, l'acte de donation autorisa les enfants de François Mauriac à conserver la jouissance d'un appartement dans le pavillon de l'aile des communs, aujourd'hui dénommé « Tour Mauriac ». Des travaux furent engagés durant ces mêmes années, notamment pour restaurer les toitures et reconstituer les charmilles, dont un tiers des plants étaient morts. Quelques années plus tard, en 1989, les enfants vendirent, les 14 hectares de vigne au groupe Cordier, qui les céda en décembre 2004 à Jean Merlaut, l'actuel propriétaire. Le vin est commercialisé sous l'étiquette « Château Malagar » (avec la mention « ancienne propriété de François Mauriac »), sous l'appellation « Bordeaux » pour le rosé et le blanc sec, « Côtes de Bordeaux » pour le rouge, et « Premières Côtes de Bordeaux » pour le liquoreux.

Afin de perpétuer la mémoire de l'écrivain, la Région Aquitaine et le « Centre François Mauriac de Malagar » s'attachent depuis 1986 à valoriser le domaine, qui est aujourd'hui entièrement classé au titre des Monuments historiques. En 1997, le chai du rouge fut notamment transformé en espace d'interprétation, dont la scénographie fut confiée à Eric Raffy.